

Questionnaire sur l'enseignement du français au lycée

Cochez les affirmations que vous partagez : un à deux choix possibles

Les programmes

- Les programmes sont trop ambitieux et difficiles à boucler.
- Les objets d'étude permettent en pratique d'explorer des textes riches et variés.
- Les objets d'étude ne permettent pas une étude cohérente de l'histoire littéraire, ni une approche diversifiée des textes.

La lecture

- Les nouveaux programmes, qui ont mis l'accent sur les lectures cursives, liées aux objets d'étude, aident à faire lire davantage les élèves.
- Dans la pratique, les élèves lisent toujours aussi peu.
- Il faudrait encourager des lectures plus diverses et plus adaptées à l'âge des élèves, indépendantes des objets d'étude...

L'enseignement de la langue

- Rien n'a changé malgré les beaux principes : le temps, les moyens manquent au lycée pour l'étude de la langue dont la place reste marginale.
- L'organisation en séquences a permis d'accorder davantage de place à l'étude de la langue.
- En pratique, on pare au plus pressé en abordant ponctuellement les principales difficultés, hors du cadre des séquences.

L'écriture d'invention

- Elle permet effectivement de diversifier les activités des élèves, d'ouvrir sur d'autres approches de la littérature.
- Elle est déjà sclérosée et réduite à des travaux d'argumentation stéréotypés et sans contenu culturel réel.

Le sujet d'invention au bac

- Il permet à l'élève de manifester des qualités d'expression et de création qui ne sont pas mesurables dans d'autres épreuves.
- Il est difficile d'y préparer les élèves, elle déséquilibre l'examen, c'est un refuge trompeur pour eux.
- Il serait plus juste de proposer un autre type d'épreuve (résumé discussion, autre...).

Le commentaire littéraire

- Il faudrait remplacer le commentaire par une lecture analytique dirigée dans les séries technologiques.
- La simple distinction entre les deux formes du sujet (section générale, section technologique) vous paraît satisfaisante.
- Il faut supprimer le commentaire.

La dissertation

- La dissertation n'est plus dialectique.
- Les actuels sujets de dissertation, liés aux objets d'étude sont satisfaisants dans l'ensemble.

La question de l'oral

- La question posée aux candidats leur permet souvent d'élaborer une réflexion personnelle.
- Que l'explication soit vraiment autonome ou proche d'un cours récité, la plupart des candidats ne tiennent guère compte de la question.
- L'examineur est contraint soit à poser des questions très vagues pour ne pas dérouter les élèves, soit à poser une question très précise qui les met en difficulté. Ces questions jouent un faible rôle.

Constat général

- Cette réforme a eu des conséquences essentiellement négatives sur mon enseignement.
- Après cinq années de mise en place, j'estime qu'il y a des éléments positifs dans cette réforme (*précisez lesquels*) :

.....
.....
.....

- Cette réforme a véritablement permis de renouveler l'enseignement du français en lycée.

Votre position d'ensemble

- Cinq ans après, jugez-vous qu'il faut approuver pour l'essentiel cette réforme ?
- Vous souhaitez quelques aménagements supplémentaires, après ceux prévus pour la rentrée 2007 ?
- Vous penchez pour une révision complète de cette réforme en partant d'autres principes ?

Quelques revendications

Classez-les par ordre d'importance de 1 à 5 :

- diminuer les effectifs des classes.
- augmenter l'horaire de français.
- créer des modules en Première en plus de l'horaire.
- organiser sur trois ans l'enseignement du français au lycée.
- améliorer la formation initiale et continue.

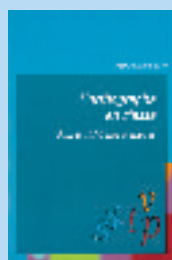
À renvoyer à SNES national (groupe lettres) - 46, avenue d'Ivry - 75647 PARIS Cedex 13



Un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu : rapide, facile, sûr (paiement par carte sécurisé) et le port est gratuit !

Quelques suggestions de lecture pour vos vacances



L'orthographe en classe. Pour enrichir nos pratiques

Des activités nouvelles ou renouvelées, interactives, faciles à mettre en pratique pour développer dans la confiance retrouvée la vigilance orthographique.
J.-M. Bury, Adapt Éditions, 2005, 120 pages, 14 €.

Entre deux langues. Autobiographie et bilinguisme. Textes commentés

Recueil de 25 textes d'auteurs bilingues qui réfléchissent sur leur rapport aux deux langues.

M. Cellier-Gelly, C. Torrelles et M.-J. Verny, Adapt Éditions 2004, 160 pages, 15 €.



BON DE COMMANDE

Nom :

Adresse :

Commande

À envoyer à Adapt Éditions, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13, avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (franco de port) ou à commander sur le site www.adapt.snes.edu

LETTRES

**INFOS DIVERSES**

Vous souhaitez réagir
à ce 8 pages
ou bien participer aux activités
du groupe lettres.
N'hésitez pas à écrire au SNES
ou à nous contacter
sur Internet :
groupe-lettres@snes.edu

CE 8 PAGES A ÉTÉ RÉALISÉ PAR :
MARYLÈNE CAHOUET,
PHILIPPE LAUDOU, CATHY MERAND,
SYLVIE NONY
ET VALÉRIE SULTAN

Rêve reconductible !

L'invalidation de la littérature, des langues anciennes, de l'imaginaire, de la poésie et de la création artistique est dans l'air du temps. Ceux qui pensent, les intellectuels, les contemplatifs et ceux qui méditent ou ceux qui écrivent sont considérés avec méfiance comme des êtres un peu étranges dont on se demande quelle pourrait bien être l'utilité sociale et économique.

Ainsi, il y aurait d'un côté les gens « pragmatiques », qui « travaillent » et de l'autre les « intellectuels ». Mais ces derniers travaillent-ils seulement ? Et si oui, que font-ils ? Parmi eux se trouvent les littéraires, souvent considérés comme de doux rêveurs qui jouent de la lyre au clair de lune entourés de leur staff de muses. L'heure serait à la rentabilité de la formation et au profit pour un petit nombre. La littérature serait-elle vouée à devenir un supplément d'âme réservé à une France oisive, qui a du temps à perdre et qui se lève tard ? L'écho rencontré par ces conceptions explique peut-être le déclin de la filière L. Tout cela sous-tend un programme très réducteur que l'on retrouve décliné dans l'inquiétante circulaire de rentrée 2007.

Si les langues anciennes sont clairement menacées d'extinction dans nos collèges et nos lycées, les lettres ne sont pas épargnées non plus. Il suffit pour s'en convaincre de voir à quoi cet enseignement se réduit dans l'actuel projet de socle commun, voué à devenir un horizon indépassable pour les plus défavorisés, pendant que les autres pourront apprendre la suite dans des officines privées, moyennant finances.

Nous refusons de tels renoncements. Le métier de professeur de lettres ne se réduit pas à l'enseignement d'un empilement de compétences en orthographe et en communication. Nous portons, avec la FSU, un projet éducatif novateur qui met en avant l'exigence d'une culture commune, partagée par tous les jeunes, que nous considérons comme tous éducatibles. Pour nous, « revaloriser le travail » c'est lui restituer sa vraie valeur, c'est donner à chacun le pouvoir d'y exercer pleinement son rôle. Chaque individu, épanoui socialement et dans sa vie intérieure, recèle une somme de ressources qui contribuent à son développement, personnel ou professionnel. Il n'existe en outre aucun métier pour lequel la « qualification » pourrait se réduire à une simple addition de compétences !

Dans la formation de cet individu, qui doit rester la fonction première de l'école, les professeurs de lettres ont évidemment toute leur place. Le SNES se mobilisera à tous les niveaux, avec l'ensemble des collègues, pour rappeler haut et fort ces priorités. ■

Sylvie Nony, secrétaire nationale, secteur Contenus
Valérie Sultan, responsable du groupe Lettres

SOMMAIRE

- Quelle culture commune pour nos élèves ? • Grammaire : Information ou matraquage ? p. 2 ● Au commencement était la chasse d'eau... p. 3
 - Compte rendu de l'audience avec M. Philippe Le Guillou, doyen de l'Inspection générale des lettres p. 4-5
 - Vers une déqualification du métier ! • Brevet de technicien supérieur (BTS) p. 6
 - Langues anciennes : "Vous en voulez ? Eh bien payez, maintenant !" • EAF, programmes... p. 7
 - Questionnaire sur l'enseignement du français au lycée p. 8

Quelle culture commune pour nos élèves ?

Dans la société du XXI^e siècle, le statut de la culture est en train de changer. Si l'école n'est plus, et depuis longtemps, l'unique lieu d'acquisition des savoirs, quel peut-être son rôle ? Faut-il la définir comme un sanctuaire, dispensant aux élèves une culture patrimoniale, à l'écart des « sirènes de la société marchande », qui dispenserait une culture jugée beaucoup moins légitime ? Les frontières entre les deux ne sont pourtant pas aisées à déterminer. Si Mozart fait aujourd'hui partie de la culture marchande, il existe d'autres œuvres qui font le trajet inverse pour s'inscrire peu à peu au « Panthéon » de la culture légitimée. Cette opposition entre les deux a-t-elle d'ailleurs un sens ? Dans son ouvrage intitulé *La culture des individus* (ed. La Découverte), Bernard Lahire montre que les pratiques cultu-

relles de nos élèves sont très diverses mais aussi qu'ils sont soumis en permanence à des influences multiples, celles de leur famille, de leurs professeurs, de leurs camarades. À l'âge où ils construisent leur personnalité, ces influences jouent un rôle déterminant. Sans tomber dans le piège du « tout se vaut », l'école ne pourrait-elle pas puiser plus avant dans la diversité des productions culturelles, afin de stimuler la réflexion de nos élèves, de former leur jugement et leur sens critique ? Notre rôle n'est-il pas non plus de bâtir des ponts entre les différentes cultures, de faire découvrir à nos élèves l'altérité, tout en donnant à chacun, « le meilleur des autres » ? La frontière entre les différentes cultures peut alors se transformer en un passionnant champ d'investigation. Les élèves qui arrivent aujourd'hui dans

nos cours de français ne sont pas des tables rases en matière culturelle. En science-fiction, par exemple, ils sont nombreux à multiplier les références culturelles de toutes sortes. À nous d'exploiter leurs connaissances initiales pour les mener peu à peu vers de nouvelles œuvres de science-fiction, plus difficiles, en nous plaçant non pas à leur niveau mais à leur portée, pour les amener plus loin et ainsi hausser les exigences. On sait aussi à quel point la culture est le terrain de luttes d'influences sociales mais aussi de violents combats intérieurs au sein d'un seul et même individu. Ces questions ne sont pas à négliger. C'est en menant une réflexion approfondie dans ce sens que l'on pourra transformer la massification de l'école en une réelle démocratisation. ■

GRAMMAIRE

Information ou matraquage ?

Dans le petit journal *Questions d'éducation* daté de janvier-février 2007 – gazette éditée par le MEN et payée de nos deniers – figure un dossier que son auteur anonyme a intitulé ambitieusement : « la grammaire sous un nouveau jour ». Dans un style docte et péremptoire, propre sans doute à servir l'approche « lyrique et sacralisante » (*sic*) que fait Alain Bentolila de la grammaire, se succèdent des affirmations infondées et des contre-vérités, ponctuées par des citations tranchantes du « spécialiste ».

« Il n'y a plus d'apprentissage de la grammaire depuis des années. » Le nouveau jour radieux va donc enfin succéder à une longue nuit grammaticale. Témoin principal de l'accusation : l'écrivain Erik Orsenna, habitué à jouer sa partition dans les grands concerts ministériels. L'académicien se plaint de « ne plus comprendre les questions des exercices de français de ses enfants », ce qui est en effet préoccupant quand on siège parmi les immortels. Il en conclut que « pour beaucoup d'enfants, le français est la matière qu'ils détestent le plus ».

Aujourd'hui, en effet, « tout est mélangé »

ou « devenu trop compliqué ». On (?) ne construit pas « un savoir vivant » source d'un « pouvoir libérateur » mais on bricole « une maîtrise incertaine ». « On a ainsi institué une chaîne de l'ignorance. » Cette pédagogie stérile dont nous sommes responsables (sinon qui d'autre ?) a même contaminé les éditeurs, qui ont « renoncé à éditer des ouvrages de grammaire ». Fichtre ! C'est le monde à l'envers... Mais les collègues qui enseignent en Sixième ont sans doute remarqué que l'évolution des manuels se fait exactement à l'inverse : le livre unique ne fait

plus l'unanimité depuis plusieurs années. Nathan par exemple en propose deux dès l'année 2000 (*Textes et expression* et *Grammaire et expression*). Bordas fait de même. Hatier publie en 2005 son atelier du langage Sixième intitulé : « *Grammaire, lexique, orthographe, conjugaison* ». Nous constatons avec inquiétude que ce « dossier » ministériel, à l'image du rapport dont il fait la promotion, n'est étayé d'aucun travail d'observation, d'aucune analyse de pratiques, d'aucune étude de manuels, d'aucune enquête sérieuse, d'aucune synthèse de rapports d'inspection. C'est un empilement de convictions personnelles – certes respectables, mais par essence subjectives et contestables – qui tient lieu de l'indispensable état des lieux que nous estimons pourtant nécessaire. Il y a fort à craindre d'une réforme de l'enseignement de la grammaire élaborée dans ces conditions.

Les représentants du SNES, membres du groupe lettres, qui ont rencontré le doyen de l'Inspection générale Philippe Le Guillou, n'ont pas manqué de lui faire part de leur inquiétude à ce sujet. ■



© istockphoto/Edyta Chochra-Cisowska

Au commencement était la chasse d'eau...

... telle que nous la représente le cahier d'évaluation à l'entrée en Sixième, dès les premiers exercices de sa version 2006 : pourvue de bouches vomissantes et de tuyaux épurateurs, elle est actionnée par un jeune garçon endormi qui a cassé l'élastique de son pyjama et déroulé sans modération le rouleau de papier hygiénique.

Petits amis de la poésie, bonjour et bienvenue au collège !

Sans nier la pertinence des objectifs contenus dans ce support documentaire utilisé pour la deuxième année consécutive, on peut regretter que le cahier de français s'ouvre... sur une porte de toilettes.

Certes, le socle commun nous invite à revenir aux fondements, mais on aurait préféré retrouver, pour des exercices liminaires, un support plus noble : extrait d'une Fable de la Fontaine (2003), article de journal consacré à Hergé (1998)... pourquoi pas à la Formule 1 (1990), plus classiquement recherche sur l'ordre alphabétique (1989), ou réflexion interdisciplinaire innovante sur un énoncé de mathématiques (1991).

Que dire de cette évaluation nationale version 2006 ?

Au SNES, nous sommes conscients de la nécessité d'évaluer un système – particulièrement quand il s'agit d'un service public –, dont l'évaluation devrait permettre, entre autres, de vérifier le caractère national.

Il convient toutefois de définir précisément, avec les divers acteurs, quels en sont les objectifs. Ces démarches, depuis 1989, n'ont jamais véritablement été entreprises. D'ailleurs l'institution n'a pas fait grand cas des remarques et des propositions que nous lui avons fait parvenir. Faut-il rappeler, par exemple, les critiques que nous avons formulées sur la notion de « compétences » – introduite en 2000 en remplacement des « objectifs » –, dont l'acquisition serait indépendante et progressive ? Chaque item d'évaluation, censé « ne tester qu'une compétence bien identifiée », doit permettre de repérer des lacunes auxquelles l'enseignant devra apporter, pour chaque élève, des réponses spécifiques. Cette certitude naïve, transcrite en injonctions institutionnelles, semble traduire une croyance en l'efficacité souveraine de la « remédia-



tion » et une méconnaissance inquiétante de la complexité des démarches que nos jeunes collégiens – êtres humains vivant et conceptualisant – mettent en œuvre pour répondre aux questions posées. D'autre part, l'ambiguïté n'a guère été levée entre la finalité de diagnostic collectif et l'objectif individuel, formatif ou sommatif, de cette évaluation. En 2004 par exemple, on suggère au professeur de remettre ces cahiers aux élèves en fin d'année de Sixième ; ils sont des outils qui les aideront « à apprécier l'évolution de (leurs) acquis ».

En 2006 – PPRE oblige... –, on incite l'enseignant à faire « un retour au cahier », à faire une recherche sur « la nature des erreurs commises » (35 heures hebdomadaires y suffiront-elles ?). L'outil proposé pour ces investigations serait donc infaillible ; d'ailleurs, beaucoup de codages peuvent sembler, aux yeux des parents par exemple, d'une rassurante (ou inquiétante) précision.

En réalité, ils ne font apparaître à nos yeux de correcteurs que les manifestations de certaines lacunes ou difficultés, et non leurs causes. C'est le rapport didactique sur le long terme qui permettra – bien au-delà de l'évaluation nationale – d'analyser les erreurs commises et de comprendre éventuellement de quelles représentations sociales, culturelles, de quels processus cognitifs elles sont significatives. La circulaire de rentrée 2007 annonce une suppression de cette évaluation pour 2008. Mais son remplacement par une évaluation en fin de CM2 entièrement centrée sur cette logique de compétences qui est au cœur du socle commun n'est pas pour nous rassurer. Cette nouvelle évaluation aura-t-elle des conséquences sur l'entrée au collège pour certains élèves ?

Le SNES et la FSU ne manqueront pas de poser ces questions, lors de nos rendez-vous avec les représentants de l'institution. ■

Compte rendu de l'audience doyen de l'Inspection

Le Groupe lettres (GL) du SNES a été reçu le 13 juin. Nous avons

Groupe lettres : Qu'en est-il de la mise en place du socle commun ? Y a-t-il des travaux en cours sur cette question ? Quel est le calendrier prévu ?

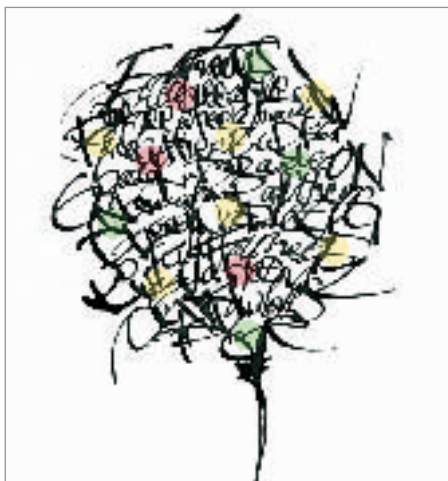
Ph. L. G. : Un groupe d'experts, présidé par P. Brunel, composé de professeurs, d'IPR et de membres de l'inspection générale est actuellement en train d'y travailler. Ce groupe est chargé de réécrire les programmes de collège pour février 2008. Pour l'instant, le texte n'est pas encore finalisé. Les membres du groupe ont souhaité se laisser le temps de la réflexion et procéder à une large consultation. L'écriture du nouveau programme de collège se fera en relation avec le socle.

Le groupe des lettres est également concerné par les piliers du socle, notamment le pilier 1 et le pilier 5. Des inspecteurs généraux ont travaillé à l'élaboration du livret de compétences et des grilles de références.

Tout cela est à l'initiative de la DGESCO. Ensuite le ministre de l'Éducation prendra les décisions finales. Rien n'est encore décidé quant au statut des langues anciennes dans ce socle commun. Rien n'est arrêté non plus concernant l'articulation entre le socle et l'organisation du brevet des collèges.

GL : Concernant les épreuves de l'EAF, nous avons pointé des difficultés d'organisation : délais de correction trop courts, difficultés pratiques, nombre important de copies à corriger. Nous avons souligné une grande disparité entre les académies sur cette question. Pouvez-vous intervenir auprès des rectorats concernés afin de remédier à cela ?

Ph. L. G. : J'ai constaté les mêmes disparités. Plusieurs problèmes de calendrier m'ont également été signalés, de même que des difficultés concernant l'organisation des épreuves orales. Je vais veiller au problème et intervenir auprès des recteurs.



© istockphoto/Dovile Butvilaitė

GL : Sur le contenu même des épreuves, avez-vous procédé à une analyse de l'évolution des sujets choisis par les candidats ?

Ph. L. G. : Nous étudions la question de près. Il faut noter que cette évolution varie en fonction des académies et des années. On constate toutefois que le commentaire reste plébiscité par les candidats et que la dissertation remonte. On constate également des disparités en fonction du sujet lui-même.

GL : Concernant le sujet d'invention, plusieurs collègues pensent que l'évaluation repose trop sur les compétences mais pas assez sur les connaissances. Le sujet d'invention ne donne-t-il pas à certains élèves l'impression qu'on peut le traiter sans avoir beaucoup travaillé au lycée ?

Ph. L. G. : Le sujet d'invention repose nettement sur la compréhension d'un ou plusieurs textes. Il est contraignant et se fonde sur la lecture des textes qui composent le corpus. Il faut que la contrainte se place dans la continuité de ce qui a été lu.

GL : De nombreux collègues s'interrogent également sur la question des descriptifs. Quelle analyse faites-vous de la situation actuelle ?

Ph. L. G. : Sur le problème du descriptif, il convient de rester raisonnable. Ce

n'est pas un mémoire sur le programme de l'année. Il convient de se mettre à la place de l'interrogateur. Il doit fixer la question qui va guider la lecture du texte : la question se pose au niveau des problématiques qui ont été abordées en classe. Il faut songer à l'efficacité et faire en sorte que l'examineur dispose des éléments dont il a besoin. Il ne s'agit pas d'évoquer tout ce qu'on a fait en classe ni de procéder à la reproduction exacte du cahier de textes. Les listes doivent rester concises, précises et clairement renseignées.

GL : La mise en route du BTS a été plutôt chaotique. Cela dit, le SNES a salué le fait qu'il y ait un vrai programme. Le sujet donné correspond, certes, à ce programme mais on déplore l'absence de textes littéraires et le choix d'un corpus qui ne permet pas de construire une problématique.

Ph. L. G. : La mise en route a été effectivement chaotique, c'est le moins que l'on puisse dire ! Concernant l'examen, il me semble important que le sujet comporte un texte littéraire. Le sujet de cette année était assez facile, le but étant d'opérer une transition en douceur vers la nouvelle épreuve. À l'avenir, nous veillerons à ce que les sujets soient plus problématisés. Les confrères chargés de l'élaboration des sujets seront saisis de cette question, dans le souci de stimuler la réflexion personnelle des élèves.

GL : La nature des thèmes choisis pose également problème : certains thèmes sont très vastes et leurs contours sont flous. Le champ d'investigation et de réflexion est énorme. La bibliographie est également très étendue...

Ph. L. G. : La bibliographie n'est pas un programme. Elle n'est donnée qu'à titre indicatif.

Concernant le BTS, la mise en place du CCF en électrotechnique a été décidée par la CPC concernée. L'inspection géné-



avec M. Philippe Le Guillou, l'inspection générale des lettres

Il a posé de nombreuses questions à Philippe Le Guillou (Ph. L. G.).

rale accompagnera la mise en place de ce CCF en 2007/2008. D'autres BTS pourraient être concernés dans le cadre de la rénovation à venir. Nous avons aussi le souci d'une réflexion sur la dimension « expression » dans le couple « culture générale et expression ».

Deux rénovations du BTS sont d'ores et déjà prévues, en CPI et en AD.

GL : Nous avons lu avec attention le rapport concernant la filière L. Ce rapport aura-t-il des suites concrètes et si oui, lesquelles ?

Ph. L. G. : Nous avons participé de très près à l'élaboration de ce rapport. Étais engagée de la même manière par l'inspection générale une réflexion sur la série S et, à partir de la rentrée prochaine, sur la série ES. Le souci du doyen général étant que le ministre dispose de ces trois rapports au moment où il décidera d'éventuelles transformations. La décision appartiendra au ministre, qui considérera les séries dans leur ensemble.

GL : Les suppressions de postes et le non-respect des horaires en langues anciennes nous inquiètent. À quelle logique répond la refonte du programme de lycée en langues anciennes ?

Ph. L. G. : Nous avons considéré que le champ de la latinité était trop réduit. Nous l'avons élargi à la chrétienté post-classique ainsi qu'aux œuvres d'art. Nous avons reconsidéré le champ de la Seconde à la Terminale car certaines œuvres étaient trop compliquées. Le programme a donc été revu. L'étude des tragiques a été repoussée à la Première et à la Terminale, et nous avons notamment veillé à une convergence avec le français. Il y aura également plus de textes de philosophie en Terminale. Nous entendons également promouvoir un enseignement rénové s'appuyant sur Internet et sur les technologies de la communication grâce à la consultation de sites comme par exemple musagora...

Les IG et les IPR participeront à l'accompagnement de ces rénovations.

La question des emplois du temps, souvent dissuasifs, se pose également. Nous veillerons à intervenir sur ces questions au niveau des rectorats.

GL : Que pensez-vous du débat qui a eu lieu cette année sur l'enseignement de la grammaire, consécutive à la parution du rapport Bentolila ?

Ph. L. G. : Il s'agit là d'un sujet sensible, que l'on ne peut pas jeter en pâture aux médias. C'est un sujet très passionnel sur lequel beaucoup de gens s'expriment alors qu'ils n'y connaissent strictement rien. Les textes actuellement en vigueur ainsi que les pratiques de classe sont également méconnus. Il faut également prendre garde à la manière dont

les manuels interprètent parfois les instructions officielles. Les futurs programmes clarifieront sans doute les choses sur un certain nombre de points. Il me semble que cette question doit être traitée de manière raisonnable et sereine. On peut déplorer une médiatisation excessive de ces questions.

GL : Nous sommes surpris de constater que les nouveaux programmes de CPGE en langues anciennes aient été publiés au BO sans être votés en CSE. Par ailleurs, nous souhaiterions recueillir votre opinion sur la question de la convergence entre les épreuves d'examens des deux écoles normales.

Ph. L. G. : Avant leur publication, ces programmes ont été présentés au CNER. L'inspection générale, des professeurs de CPGE et des universitaires ont établi un document sur les langues et cultures de l'Antiquité. Un texte sur l'enseignement du français en hypokhâgne sera également élaboré par un groupe de travail comportant des membres de l'inspection générale, des professeurs de CPGE et des universitaires... Concernant les épreuves, ce sont les deux écoles qui les déterminent et nous avons effectivement constaté des divergences. L'écueil est essentiellement lié à l'histoire de ces deux écoles : pour l'école de la rue d'Ulm, le sujet posé est un sujet d'esthétique générale, tandis qu'à Lyon, il repose sur un programme d'œuvres. Nous sommes attachés à la présence du français dans cette banque d'épreuves littéraires. Nous allons produire un document d'une grande qualité mais en même temps faire en sorte qu'il ne soit pas trop contraignant, afin de laisser aux enseignants une grande marge d'initiative. Il s'agira plus d'un texte de réflexion que d'un programme sur l'enseignement littéraire. Nous nous attacherons en particulier à favoriser la diversité des lectures et des textes, ainsi que le travail sur l'écriture. ■

La petite réforme orthographique de 1990 passe officiellement dans l'enseignement

Dans sa dernière édition, où figurent les programmes de l'école primaire, cycle des approfondissements, pour la partie qui concerne l'enseignement de l'orthographe, le BO déclare très précisément : « *On s'inscrira dans le cadre de l'orthographe rectifiée. Les rectifications définies par l'Académie française ont été publiées au Journal officiel de la République française le 6/12/1990, Éditions des Documents administratifs. Elles se situent tout à fait dans la continuité du travail entrepris par l'Académie française depuis le XVII^e siècle, dans les huit éditions précédentes de son dictionnaire (BO n°5 du 12/04/2007, hors-série, p. 119).* »

Ces rectifications restent fort modestes et l'on peut en prendre connaissance en cinq à six minutes. Pour s'en convaincre, il suffit de consulter le site airoe.org ou orthographe-recommandee.info et/ou de lire *Connaître et maîtriser la nouvelle orthographe*, par Chantal Contant et Romain Muller, Éditions De Champlain (courriel : dechamplain@laposte.net).

MENTIONS COMPLÉMENTAIRES EN LETTRES

Vers une déqualification du métier !

On note cette année une augmentation du nombre de concours pour lesquels une mention complémentaire a été ouverte. Il s'agit d'une épreuve permettant à un collègue d'enseigner dans une autre discipline. Ceci n'est pas à confondre avec la certification complémentaire, qui permet à un collègue de lettres de se spécialiser par exemple dans le théâtre ou le FLE.

Une fois l'épreuve passée, une formation en IUFM sera obligatoire pour valider la mention complémentaire. Ensuite, une liste des collègues jugés « bons pour le service » par l'IUFM sera communiquée au recteur. Il s'agit donc d'une évaluation « maison ».

Gilles de Robien souhaitait porter cette année à 50 % le nombre de recrutés polyvalents au prochain concours ! Le retrait de son décret aura peut-être freiné cet élan. En attendant, le principe de la mention complémentaire demeure. Cette mention permet à un collègue de compléter son service en assurant quelques heures de cours dans une autre discipline sans DEUG ni licence (!), mais le rapport peut évi-

demment s'inverser, c'est-à-dire que le nombre d'heures complémentaires enseignées peut être supérieur !

Il est également possible de valider des compétences par la VAE. C'est ainsi que certains collègues donnant des cours d'anglais en classe de FLE se sont vu proposer ensuite une possibilité de validation pour enseigner... le FLE !

Certains ont accepté, en y voyant une reconnaissance de leur travail, mais en vérité, cela aboutit à une dévalorisation de tous les diplômes, y compris les leurs ! En effet, que vaudra désormais un master de FLE si tout le monde peut l'enseigner ? À moins que les élèves issus de l'immigration n'aient pas besoin d'enseignants qualifiés ?

Pour l'instant, le nombre de reçus à cette mention complémentaire reste très marginal. Sur 3 021 inscrits en lettres, seul le tiers s'est présenté à l'examen. Parmi eux, le nombre de lauréats est très réduit. Il faut toutefois noter que les lettres restent quand même la matière où il y a le plus de reçus. De nombreux enseignants de langues vivantes ont d'ailleurs été abusés par le système :

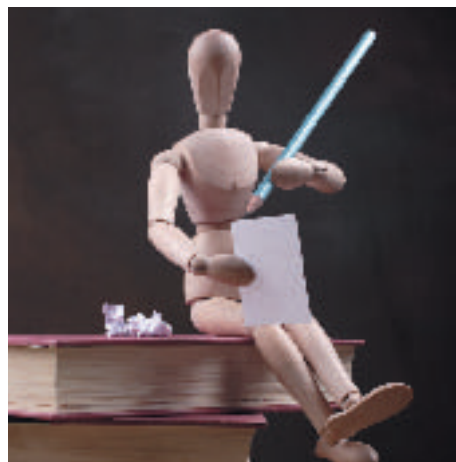


© istockphoto/Chris Blumenshine

mal renseignés, ils pensaient que cette mention leur permettrait d'enseigner le FLE, sans savoir qu'ils risquaient de devenir professeurs de lettres, pourquoi pas à plein temps, et sans qualification ? Le SNES pourra-t-il encore revendiquer la défense des statuts et la hausse des salaires sur la base d'une déqualification du métier ? Une telle dévalorisation est porteuse de menaces pour les élèves comme pour les personnels. Le SNES la combattra, tout en poursuivant sa réflexion, dans le cadre de la culture commune, sur la question du champ disciplinaire, qui est au cœur de cette problématique. ■

Brevet de technicien supérieur (BTS)

Il y a eu le feuilleton rocambolesque de l'an dernier sur lequel nous ne reviendrons pas. Rappelons toutefois que les programmes sur lesquels les enseignants travaillaient depuis septembre 2006 sont parus au cours du premier trimestre 2007 ! Evidemment, l'accompagnement par l'Inspection de ces nouveaux textes a souvent été insuffisant en cours d'année et les personnels se sont débrouillés.



© istockphoto/Tracy Hebdorn

Première session du nouveau BTS : la parution du programme de la rentrée 2007 s'est faite juste avant les épreuves. Du coup, il était facile de deviner le thème choisi. C'est plutôt gênant ! Ne pouvait-on pas les publier après le 15 mai ? Regrettons qu'on n'ait pas revu les indications bibliographiques du thème « risques et progrès » qui laissent bien des enseignants perplexes... Quant au sujet unique lui-même, il suscite bien des interrogations. Certes, il est conforme au thème choisi mais le corpus, à forte connotation idéologique – la France rassemblée en 1998 autour des Bleus (l'équipe de foot) ! – ne permet aucune problématique pour la synthèse. Pour la première fois, il ne présente aucun texte littéraire. Espérons que ces deux faits ne soient pas un infléchissement de l'épreuve. On ris-

querait alors de réduire l'exercice à une compilation de textes sans grand intérêt. Il est trop tôt, bien sûr, pour avoir une vue d'ensemble mais il reste à analyser les conséquences du sujet unique pour toutes les sections qui sont loin d'avoir les mêmes horaires. Le professeur enseignant dans des classes différentes a pu se rendre compte de la difficulté de l'exercice en cours d'année. C'est aussi, sans doute, la raison pour laquelle un sujet facile a été donné, quitte à en rabattre sur la définition de la synthèse ! Le SNES demande une consultation et des réunions dans les académies pour tirer les enseignements de cette première session. Il serait judicieux, également, de prévoir des rencontres de professeurs pour favoriser les échanges sur les thèmes au programme et d'inscrire des modules à ce sujet dans les PAF. ■

LANGUES ANCIENNES

“Vous en voulez ? Eh bien payez, maintenant !”

« **L**’éducation coûte trop cher ? Essayez donc l’ignorance ! » proposait ironiquement le président Lincoln. Un autre président, plus contemporain, semble vouloir prendre au mot cette boutade. Dans une mise à mort annoncée dans *20 minutes* le 16 avril 2007, il évoque en effet l’inutilité d’une discipline – celle des lettres classiques –, dont il donne même une appellation erronée, traduisant ainsi une inquiétante ignorance.

Dans un contexte alarmant où « le plaisir de la connaissance » est incompatible avec « la réussite professionnelle », le latin et le grec n’ont pas leur place.

Aujourd’hui d’ailleurs, c’est le concept d’option scolaire qui est détourné. En effet, si la mise en œuvre de la découverte professionnelle trois heures en classe de Troisième fait bien l’objet d’orientations pédagogiques au pluriel et d’un document d’accompagnement (Desco/Onisep, juin 2005), elle n’a pas de programme, elle ne donne lieu ni à

un enseignement structuré, ni à une poursuite d’études.

S’il est légitime de donner aux élèves, dans le cadre de leur scolarité, le temps et l’accompagnement nécessaire pour construire leur future orientation, on ne peut mettre sur le même plan – et encore moins en concurrence – une

500 000 élèves étudient le latin et le grec dans le second degré aujourd’hui ! Ceux dont les parents peuvent financer ce caprice devront-ils désormais étancher leur soif d’inutilité dans les établissements privés ? Pourtant les langues anciennes ont toute leur place dans notre société multiculturelle. Elles ont même acquis une certaine actualité, comme référence commune aidant à la compréhension réciproque au moment même où se construit difficilement l’union des nations européennes. En perdant leur statut de discipline sélective, favorisant le tri social, elles sont même devenues des outils de réussite possible pour de nombreux élèves.

recherche d’information et un enseignement disciplinaire.

Or, la gestion mercantile et de plus en plus managériale de l’Éducation nationale n’a que faire d’un enseignement de langues « mortes » dépourvu d’un objectif de communication immédiate, de langues qui « *ne peuvent plus être considérées comme un milieu permettant une parole* », ainsi que l’analysait la mission Wisman en 2003.

Nous sommes disponibles pour mener une réflexion sur l’évolution de la discipline dans un système scolaire qui lui-même évolue et nous lutterons pour le maintien non ségrégatif de cette option dans le second degré.

Comme l’écrit si bien Jean-Pierre Levet, président d’Eurosophia (Fédération européenne de professeurs de langues anciennes de l’Enseignement supérieur), « *sans elles, les individus seront livrés désarmés à tous les manipulateurs potentiels* ». ■

EAF, programmes...

Une réforme des programmes de français pour les classes de Première entre en application à la rentrée 2007. Le changement le plus notable concerne le nouvel objet d’étude « le roman et ses personnages : visions de l’homme et du monde ».

Réforme accueillie avec satisfaction par de nombreux collègues qui pensent que ce changement était nécessaire et que le biographique limitait trop l’étude des œuvres. Pourquoi ne pas les avoir consultés plus tôt ? C’est une revendication qui nous est chère : peut-on faire une réforme sans prendre sérieusement l’avis des professionnels que nous sommes ? Nous aurions gagné du temps, de l’énergie, et sans doute les éditeurs n’auraient pas à refaire – comme c’est le cas actuellement – de nouvelles éditions de manuels à des dates très rapprochées. Autre changement, plus regrettable : l’œuvre intégrale étudiée éventuellement pour l’objet d’étude « un mouvement littéraire » n’est plus désignée

comme « littéraire ». Et l’on ne demande plus d’approfondir la notion de mouvement littéraire. Qu’en penser ?

On regrette, une fois de plus, que la profession n’ait pas réellement fait entendre sa voix : la consultation sur cette réforme des programmes a été organisée de façon très variable, voire est passée inaperçue. Pourtant, après plusieurs années de mise en œuvre, les programmes et l’EAF font toujours débat. Une véritable consultation sur l’enseignement des lettres en lycée, notamment en Première et Seconde, s’impose : bilan et propositions.

Comme chaque année, c’est l’organisation de l’examen qui pose problème dans nombre d’académies : temps de correction, chevauchement écrit/oral, nombre de copies, de candidats à l’oral... Si la situation s’est améliorée parfois, c’est loin d’être le cas général. Le lourd dispositif de transmission des descriptifs



© istockphoto/Adrian Hughes

aux examinateurs, plusieurs semaines avant les épreuves d’oral, se justifie pour une bonne part par la nécessité de préparer, pour chaque texte faisant l’objet de l’interrogation, une question. Souvent très générale, cette question est oubliée ou contournée par le candidat, qui a comme but essentiel de parvenir à « sa » lecture analytique. Alors ?

Il est encore trop tôt pour faire une analyse des sujets de 2007. N’hésitez pas à nous faire part de vos remarques. Nous y reviendrons. ■

Voir le questionnaire au dos de cette page